

**Mme Charlina Vitcheva**

Directeur général  
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche  
Rue de la Loi 200  
1049 Bruxelles  
BELGIQUE

Date: 30 avril 2021

Notre référence: 2021PAC18

Objet: Participation des parties prenantes aux futures structures de gestion et de gouvernance des pêches, après le Brexit

Chère Mme Charlina Vitcheva,

À la suite de la réunion Inter-CC qui s'est tenue le 22 février 2021, les Conseils consultatifs souhaitent souligner collectivement l'importance vitale de la participation des parties prenantes dans les futures structures de gestion et de gouvernance à mettre en place pour un partenariat avec le Royaume-Uni. Bien que tous les Conseils consultatifs ne soient pas directement concernés par le Brexit, ce principe est au cœur de nous tous - nous écrivons donc ensemble sur ce sujet.

Au cours de la réunion, qui visait à fournir un exposé sur les éléments essentiels de l'accord de commerce et de coopération avec le Royaume-Uni et à donner un aperçu des prochaines étapes du point de vue de la gestion des pêches, il a été noté que l'on en sait très peu sur la formation du «comité spécialisé de la pêche» prévu à l'article FISH.16 de l'accord.

S'il est entendu qu'une série de facteurs complexes et des échéances interdépendantes retardent les progrès en ce qui concerne la création de ce comité, lorsqu'on leur a posé des questions sur les plans d'engagement des parties prenantes avec le comité - ou dans les structures qui alimenteraient cet organe - la réponse de la Commission était préoccupant: cet engagement des parties prenantes n'était pas encore prévu à cet égard.

Les Conseils consultatifs aimeraient préciser s'il s'agit d'une absence de planification ou d'une absence d'intention.

En outre, nous voudrions souligner le rôle crucial que la participation des parties prenantes a joué dans l'élaboration et la mise en œuvre de la PCP depuis la formation des Conseils consultatifs en 2002. Un système éclairé par les points de vue équilibrés de l'industrie et d'autres groupes d'intérêt en est un cela reflète davantage les besoins de ses utilisateurs, et cela continuera d'être le cas dans le paysage post-Brexit.

Nous demandons instamment à la Commission de prévoir de faire en sorte que l'engagement et les conseils des parties prenantes soient au cœur de toutes les futures structures de gestion et de gouvernance en cours d'élaboration à mesure que la nouvelle relation entre l'UE et le Royaume-Uni prend forme.

Les Conseils consultatifs sont disposés à contribuer à ce processus et nous attendons avec intérêt de continuer à collaborer avec la Commission sur ce sujet. Afin de le faire à court terme, ce sujet a été à l'ordre du jour de la prochaine réunion Inter-CC, prévue le 5 mai 2021.

Cordialement,